

## mandes d'admission en non-valeurs

## **CA JUILLET 2024**

N°pièce et date	Société	Redevables et N° clients	Nature de la créance	Montant	Commentaires
RAFP 2021-2022					
210006949 30/03/23	1010	CL_DIVERS / FREDERIC MONE	RAFP 2021	91,10 €	Montant inférieur à 100€, selon DELIB UPVD CA 2019-04-12, ne pas pratiquer de saisies pour les dettes inférieures à 100 euros et présenter en non-valeurs toutes créances entre 30 et 100 euros ayant fait l'objet d'une mise en demeure préalable
210006970 30/03/23	1010	CL_DIVERS / JESSICA BOYER	RAFP 2021	55,20€	,
210006972 30/03/23	1010	CL_DIVERS / SERGI MONTEMONT	RAFP 2021	54,66€	Non rémunérés sur 2023/2024
210007281 21/08/23	1010	CL_DIVERS / ABDELILLAH MNIAI	RAFP 2022	31,19€	Montant inférieur à 50€, selon DELIB UPVD CA 2022-10-21, ne pas procéder au recouvrement forcé des créances inférieures à 50 euros et présenter en non-valeurs les créances inférieures à 50 euros ayant fait l'objet de relances amiables  Relances amiables le 9/01/2024 et 23/02/2024  Non rémunéré sur 2023/2024
210007314 21/08/23	1010	CL_DIVERS / TERENCI VERA	RAFP 2022	28,99€	Montant inférieur à 30€, selon DELIB UPVD CA 2019-04-12, ne pas émettre de titres pour toute
210007305 21/08/23	1010	CL_DIVERS / FREDERIC MONE	RAFP 2022	18,59€	Relances amiables le 9/01/2024 et 23/02/2024
DIVERS					
210007136 21/09/23	1010	2923 / PORT II	Frais de formation	2 125,00 € 2 404,73 €	Clôture liquidation judiciaire le 15/03/2024, aucun espoir de règlement

Signature de l'Agent comptable